



A Biscarrosse, le 08 Août 2020

Le principal

A

Mesdames et Messieurs
les Parents d'élèves

Objet : Organisation de la rentrée 2020 : protocole sanitaire.

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'Éducation Nationale de la jeunesse et des sports en lien avec le ministère des solidarités et de la santé a émis un protocole sanitaire pour la rentrée scolaire 2020. Soyez assurés que nous avons mis tout en œuvre pour que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions afin qu'ils puissent suivre leur scolarité sereinement. Les règles s'appliqueront pour les élèves, les personnels, les parents, les accompagnateurs et les intervenants extérieurs.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas et il en est de même dans les espaces clos (salles de classe, CDI, réfectoire, salle de permanence...) lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Le matériel de notre établissement (tables doubles) ne permet pas une distanciation physique d'un mètre entre chaque élève. Afin d'être protégés, les élèves, tous les personnels et visiteurs devront donc porter un masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les gestes barrières (voir annexes) seront appliqués en permanence, partout, et par tout le monde car ce sont à l'heure actuelle les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

La présence des élèves au collège est obligatoire. Les cours seront assurés en présentiel et non en distanciel.

Les parents devront assurer une surveillance active de leurs enfants quant à l'apparition de symptômes (maux de tête, fièvre 38°C...) : prise de température systématique avant de partir à l'école ! Tout doute devra être levé, et par principe de précaution, l'enfant ne devra pas se rendre au collège s'il présente des symptômes. Des conseils et consignes vous sont communiqués pour vous aider à détecter ces symptômes.

Nous vous invitons à munir vos enfants dès le jour de la rentrée, d'un petit flacon (en plastique) de gel hydro-alcoolique, de masques lavables en quantité suffisantes pour assurer les rotations (lavages) et de mouchoirs jetables. Les masques jetables sont bien évidemment acceptés. Chaque élève et personnel devra avoir en sa possession chaque jour 2 masques ainsi que 2 poches plastique (type sac congélation) pour ranger les masques après utilisation. De plus dans ces circonstances particulières nous vous conseillons de munir votre enfant d'une gourde ou une bouteille d'eau d'1 litre pour éviter de boire au robinet.

Téléphone

Secrétariat de Direction:

05.58.09.88.88

Vie scolaire :

05.58.09.88.92

C.P.E. :

05.58.09.88.92

Gestion (demi-pension) :

05.58.09.88.90

Fax :

05.58.78.33.98

Mél :

ce.0401048X@ac-bordeaux.fr

230, Route des Lacs
BP 20108
40601 BISCARROSSE Cédex

Une formation aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale, et au port du masque a été mise en place pour tous les personnels. Elle sera aussi assurée pour les élèves dès la rentrée au collège, à la première heure de cours par les personnels formés, les enseignants, les assistants d'éducation et le CPE. Nous invitons cependant les parents ainsi que les élèves à se saisir des documents fournis en annexe pour préparer cette formation dès la maison.

Vous trouverez aussi en annexe l'ensemble des informations complémentaires à la reprise avec toutes les fiches annexes spécifiques à chaque membre de la communauté éducative et à ses usagers.

En cas de manquement au respect des mesures barrières (rappelées en annexe), et dans le but de protéger la communauté, une mesure conservatoire d'interdiction d'accès à l'établissement, préalable à une sanction disciplinaire à l'encontre de l'élève, pourra être prise par le chef d'établissement à effet immédiat comme le prévoit le règlement intérieur du collège. Les parents seront alors informés et seront invités à venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais. Le « principe du contradictoire » sera maintenu. Nous invitons les parents à bien expliquer à leurs enfants l'importance de ces mesures pour qu'elles soient prises avec le plus grand sérieux car elles ne sont pas un jeu mais bien une protection pour soi et pour les autres.

Les élèves utilisant les transports scolaires doivent rester dans l'établissement sauf si un responsable légal vient signer le registre de sorties.

Soyez assurés Madame, Monsieur que œuvrons avec l'ensemble du personnel pour la sécurité et la réussite de vos enfants. Vous serez informés autant que de besoin des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises.

Je reste à votre écoute.

Le Principal
Roland BERGERAS

